

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 février 2012

CONSEIL DE PARIS
Conseil Municipal
Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DICOM 3 Convention de prêt d'œuvres pour l'exposition « Doisneau – Paris les Halles ».

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de prêt d'œuvres (jointe en annexe) pour l'exposition « Doisneau – Paris les Halles »

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de prêt d'œuvres avec les ayant-droits de Robert Doisneau, Mesdames Francine Deroudille et Annette Doisneau, pour l'exposition « Doisneau – Paris les Halles ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de prêt d'œuvres avec Mesdames Francine Deroudille et Anette Doisneau, pour l'exposition « Doisneau – Paris les Halles », jointe à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer ladite convention.